

18) 6) Assainissement de St-Denis, première tranche - Bouches d'éégout sélectives supplémentaires.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

A la suite des travaux d'assainissement entrepris par la Commune, des dégâts ont été causés à un ouvrage construit par M. Paul ISAUTIER, destiné à assainir la Dépression Lancastel au droit de ses terrains.

Sur la demande de M. ISAUTIER et avec l'accord du Service des Ponts et Chaussées qui a été chargé du contrôle et la surveillance des travaux en cause, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de faire exécuter aux frais de la Commune de Saint-Denis la construction de bouches sélectives supplémentaires nécessitées par les travaux de démolition effectués sur l'ordre du service des Ponts et Chaussées pour l'assainissement de la Dépression Lancastel, travaux dont le coût total s'élèvera à environ 200.000. frs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit de 10.000.000. de frs. CFA, qui a été alloué à la Commune de Saint-Denis par le FIDOM, au titre de "Assainissement de Saint-Denis - Travaux accessoires à la première tranche".

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Vu et
approuvé le 27
septembre 1965
par M. le Maire et
la délégation de
secrétaire général
par les A.E.
Signé J. Chevance.